

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

**Finances Locales 7.1 Décisions
budgétaires**

Admission en créances éteintes

DATE DE CONVOCATION

13 décembre 2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 29

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-12-83

**L'an deux mil vingt quatre
le dix neuf décembre à dix-huit heures trente**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL – M. GOMIS – Mme DUDOUET – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER – M. ROGERET – Mme DELOBEL – Mme SEMIEM – Mme MALINGE – Mme BARRIERE – Mme CREVON – Mme BOSQUIER – M. BULARD – Mme FRIBOULET – M BRUNAUD

Excusés ayant donné pouvoir

M. FRESSEL à Mme DUDOUET
M. BRUNET à M GOMIS
M MIZABI à Mme VANDEJ
M. Frédéric GESLIN à Mme MALINGE
Mme DUCHEMIN à M ROGERET
M PETIT à Mme QUOD-MAUGER
M. LEMAIRE à M Francis GESLIN
Mme DUVAL à M SACHOT
M JEANJEAN à Mme ESCLASSE
M. BIGOT à Mme BOSQUIER
Mme LECLERC à M BULARD

Mme Bosquier est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame Nadia MEZRAR, la Maire

Monsieur Philippe GUERIN, Responsable du Service de Gestion Comptable, demande la mise en créances éteintes de titres de recettes concernant les exercices 2021 à 2024.

Les créances éteintes résultent d'une décision de justice qui s'impose à la collectivité et met fin à toute procédure de recouvrement. De ce fait, l'assemblée délibérante ne peut s'opposer à leur exécution.

La liste n° 6959921911 jointe présente l'ensemble des titres qui n'ont pu être recouverts pour un montant total de 4 443,16 €. Il est précisé que ces sommes concernent des personnes en surendettement et qu'aucune voie n'est possible.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'admettre en créances éteintes cette liste jointe à la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20241219-2024-12-83-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/12/2024

Vu

Le Code général des collectivités territoriales ;

L'instruction comptable M52 ;

La demande de mise en créances éteintes par le service de gestion comptable de Mesnil Esnard/ Grand Quevilly ;

Considérant

La nécessité d'admettre en créances éteintes les titres proposés par le Comptable public;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 29

voix contre 0

Abstention 0

Article 1 : d'admettre en créances éteintes les titres selon la liste n° 6959921911 jointe pour un montant total de 4 443,16 €,

Article 2 : d'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 65 du budget 2024

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits